

COMMUNE DE MORTHOMIERS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le deux décembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en réunion ordinaire le neuf décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de M. Daniel GRAVELET, Maire.

Etaient présents : Fabrice ARCHAMBAULT, Estelle BAIN, Rémi CHABANNE, Philippe COLDITZ, Isabelle FERRIER, Philippe FROMION, Daniel GRAVELET, Sandrine LEZIAN, Elisabeth MORCHOINE, Jean-Charles TAMAYO,

Excusés : Alexandre BEDON, Isabelle BERLIN, Hervé VAULLERIN, Julie TORRES, Pierre TAILLANDIER

Absent :

Pouvoir :

Hervé VAULLERIN à Isabelle FERRIER

Isabelle BERLIN à Estelle BAIN

Alexandre BEDON à Elisabeth MORCHOINE

Pierre TAILLANDIER à Rémi CHABANNE

Philippe COLDITZ est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est validé et ce à l'unanimité.

1 – Convention fourrière 2023

Monsieur le Maire fait part des propositions de convention pour la fourrière des chiens errants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise et ce à l'unanimité le Maire à signer la convention pour fourrière avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux (SBPA) de Marmagne et prendre en charge les frais de 393 euros pour l'année 2023.

Pour : 14

2 – Transport

SITS : transport scolaire piscine :

Le SITS de Charost a fait part de sa proposition tarifaire pour le transport à la piscine des enfants de Morthomiers durant l'année scolaire 2021-2022, laquelle s'élève à 3 656.03 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition tarifaire.

Pour : 14

Transport scolaire sortie de fin d'année :

Monsieur le Maire présente le devis de la société STI Centre pour le transport pour la sortie scolaire de fin d'année au zoo de Beauval d'un montant de 2550 TTC euros au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition tarifaire.

Pour : 14

3 – Attribution de subvention

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions suivantes :
Tennis de table : achat d'une table de ping-pong par la commune
Gymnastique de Morthomiers : 350 euros
MAM Les petits voyageurs : 500 euros
Baby hand : 1500 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement des subventions ci-dessus énumérées.

Pour : 14

4 – Décision modificative budgétaire

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire afin d'ajuster le montant des intérêts de la dette

Pour cela il est proposé :

Une diminution du compte 6065- Livres, disques et cassette de 600 €
Une augmentation du compte 66111- Intérêts de la dette de 600€

Pour : 14

5 – Eclairage public

L'éclairage public est actuellement allumé sur les axes principaux toute la nuit. Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal la possibilité d'éteindre toutes les rues de 23 heures à 6 heures. Cette extinction est à la fois à but économique et écologique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'extinction de toutes les rues de 23 heures à 6 heures du matin. Une demande de rendez-vous avec les services du SDE 18 sera faite afin d'en étudier la possibilité technique et la mise en œuvre au cours de l'année 2023.

Pour : 14

6 – Transfert de voirie et d'espaces verts

Lotissement Le Clos Catherine :

Par courrier du 7 novembre 2022, Amori Conseil, le lotisseur a demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée de ce lotissement ainsi que des espaces verts.

La collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, et de réparation et de réfection de la voie.

En l'espèce, le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement Le Clos Catherine avec la commune, mais la voirie a été réalisée conformément au cahier des charges.

Il s'agirait donc, d'une cession amiable gratuite de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement Le Clos Catherine à la commune **d'un linéaire de 190 mètres**, composés des parcelles indiquées ci-dessous :

- Section AD 31

Les équipements sont composés des candélabres,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le transfert amiable de la voirie, des espaces verts et des équipements du lotissement Le Clos Catherine à la commune et classer celle-ci dans le domaine public communal. Les frais éventuels seront à la charge d'Amori Conseil.

- d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété en la forme administrative et autorise la signature dudit acte tel que décrit ci-dessus dans la présente délibération.

Pour : 14

Lotissement les Portes du Bois : rue des Rainettes et rue du Pré d'eau

Par courriel du 27 octobre 2022, le gestionnaire Citya, a demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée de ce lotissement ainsi que des espaces verts situés à l'entrée côté chemin des Crias.

La collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, et de réparation et de réfection de la voie.

En l'espèce, la société n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement Les portes du Bois avec la commune.

Il s'agirait donc, d'une cession amiable gratuite de la voirie **d'un linéaire de 526 mètres**, des caniveaux et des bordures de trottoirs uniquement, des places de parking, des espaces verts situés à l'entrée côté chemin des Crias (hormis la zone naturelle AD 95) et des équipements du lotissement Les portes du Bois à la commune, composés des parcelles indiquées ci-dessous (voir plan en annexe) :

- Section AD 95 en partie

- Section AD 98 en partie

- Section AD 96

Les équipements sont composés des candélabres,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le transfert amiable de la voirie, des caniveaux et des bordures de trottoirs uniquement, de l'espace vert et des équipements du lotissement Les Portes du Bois à la commune et classer celle-ci dans le domaine public communal. Les cidex devront également être remis en état. Les frais éventuels seront à la charge d'EDELYS.

- d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir l'acte authentique de transfert de propriété en la forme administrative et autorise la signature dudit acte tel que décrit ci-dessus dans la présente délibération.

Pour : 14

7 – Location du distributeur de baguette

Monsieur Blin « Le Fournil du Breuil » a indiqué ne pas souhaiter continuer à venir approvisionner le distributeur. En effet le volume de vente journalier, soit 35 à 40 baguettes environ, n'est pas suffisant, selon lui.

Plusieurs solutions, sont en réflexion, dont la recherche d'un nouveau boulanger et/ou la livraison en sus du pain pour la cantine.

A défaut de solution, la non reconduction du contrat de location et l'abandon d'un distributeur de pain devra être prise.

8 – Aménagement et sécurisation d'un cheminement entre l'école et les bâtiments « cantine garderie gymnase » : demande de DISC

Monsieur le Maire fait part des devis de végétalisation de l'aménagement piétons aux abords de l'école. Le montant serait de 2910 euros, qui complète la réalisation. Une demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux a obtenu un avis favorable de l'agglomération.

Le plan de financement HT de cette opération serait le suivant :

Coût total : 24 838.54 euros hors taxes

Dotation Intercommunale de Solidarité des Communes : 12 418 €

Fonds propres : 12 420.54 €

Le montant du projet sera inscrit au budget.

Après avoir étudié le plan de financement, le Conseil municipal et ce à l'unanimité :

- sollicite une subvention de 12 418 € au titre de la Dotation Intercommunale de Solidarité des Communes de la communauté d'agglomération de Bourges Plus
- autorise et ce à l'unanimité Monsieur le Maire à monter le dossier de demande de subvention et à signer tous documents permettant l'attribution de cette dotation.

Pour : 14

9 –Points sur les investissements

Aménagement des WC pour les Personnes à Mobilité Réduite

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement des WC pour les Personnes à Mobilité Réduite pour les classes des CE CM. La demande de validation est en cours auprès des services de l'urbanisme, de la DDT pour l'accessibilité et du SDIS pour la sécurité. Dès validation ou remarques éventuelles, par les services des devis seront demandés ou réajustés (maçonnerie, plomberie, ouverture, électricité...). Cet aménagement ainsi que le changement des chauffages des classes de maternelle peuvent être éligible au titre du Dotation Intercommunale de Solidarité Communautaire. Une demande d'autorisation de démarrage, avant que le conseil communautaire n'ait statué, sera faite.

Achat d'un gerbeur :

Afin de pouvoir stocker sur les racks à l'atelier municipal en toute sécurité, l'achat d'un gerbeur est nécessaire. Monsieur COLDITZ donne lecture de deux devis de gerbeur d'occasion de la société Berry Négoce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'achat d'un gerbeur d'élévation d'occasion d'un montant hors taxes de 3 150 euros et ce à 13 voix pour et une abstention.

Projets 2023-2026

Monsieur le Maire fait part des propositions du bureau (maire et adjoints) pour les prochains projets d'investissements.

Les axes privilégiés pour les deux années à venir sont en rapport avec les économies d'énergie du fait de l'augmentation de l'électricité, de la protection de l'environnement ainsi que des mises aux normes.

Le prochain projet est l'aménagement des WC PMR (dossier en cours) et la protection visuelle des WC maternels. Ce dernier point est en suspend par rapport à sa faisabilité et devra être étudié.

En 2023 : diagnostic de l'éclairage public, changement proposé en LED à variation.

En 2024, suite au diagnostic énergétique et thermique, remplacement du chauffage de la maternelle, salle des fêtes : remplacement du chauffage, réflexion sur le carrelage, isolation, habillage de la façade, changement des stores...

Les autres propositions faites par les membres du conseil feront l'objet d'une réunion au début de l'année prochaine.

13 –Questions diverses

Monsieur COLDITZ informe que les plants de la haie des écoles et des arbres du verger sont arrivés. Il fait appel aux élus volontaires pour aider le personnel technique à la plantation.

Elisabeth MORCHOINE donne lecture de l'article du magazine de Bourges Plus sur les consignes de tri. Celles-ci vont évoluer à compter du 1^{er} janvier. Une information sera ajoutée sur le bulletin municipal entre autres sur la possibilité de changer le bac de tri pour un plus volumineux.

Sandrine LEZIAN fait le résumé de la soirée « vingt ans de Bourges Plus » à laquelle tous les conseillers étaient invités.

Séance levée à 20h40

Fait à Morthomiers.

Le Maire, Daniel GRAVELET

Le secrétaire de séance, Philippe COLDITZ